

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.295

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 12 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Pour les années civiles 2022, 2023, 2024, 2025 la valeur des contrats octroyés à des firmes de relations publiques et de marketing par le gouvernement du Québec. J'aimerais la liste des contrats octroyés pour l'ensemble des cabinets ministériels. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête.

Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre demande.

Toutefois, certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi puisqu'ils contiennent des renseignements personnels ainsi que des renseignements appartenant à un tiers sans leur consentement.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La responsable de l'accès à l'information,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. 25-GA-00183